

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES
- **MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION**

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à la [conseillère à la gestion des fonds de recherche](#) de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à [l'agente de recherche et de planification](#), au poste 3359
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel: recherche.facarts@uqam.ca

Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication

Contexte

Ce volet vise à soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant des **résultats de la recherche** (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion, etc.) et à offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction, libre accès, etc.). Ce volet permettra d'accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté. Les demandes de fonds pour les locations de salles, les frais de représentation, la publicité et les contributions aux organismes externes ne sont pas admissibles. L'organisation de colloques ou d'ateliers n'est pas soutenue par ce volet.

Objectifs spécifiques

- Soutenir l'organisation d'activités de mobilisation et de diffusion des connaissances provenant **des résultats de la recherche** (commissariat d'exposition, réalisation d'un spectacle, d'une exposition, d'une baladodiffusion, etc.)
- Offrir un soutien à la publication (indexation, recherche d'images, révision linguistique, traduction libre accès, etc.)
- Accroître le rayonnement et l'impact de la recherche et de la création des professeures, professeurs de la Faculté
- Favoriser l'accessibilité et l'utilisation des connaissances issues de la recherche et de la création

Conditions d'admissibilité

- La candidate, le candidat doit être une professeure, un professeur de la Faculté des arts
- La professeure, le professeur demandeur doit être le responsable du projet (auteur principal, commissaire d'exposition, etc.)
- Dans le cas du soutien à la publication, le manuscrit doit être complété et accepté pour publication
- Avoir un engagement de la part d'un éditeur, d'un théâtre, d'une galerie d'exposition ou autres
- Il est à noter que les réalisations antérieures ne sont pas admissibles.

Modalités d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création.

Critères d'évaluation

- Qualité du projet et potentiel de réussite
- Influence et impact probables sur les publics cibles
- Rayonnement des résultats de recherche et de création des professeures, professeurs de la Faculté

Montants alloués : Jusqu'à 3 000\$

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à
recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Mobilisation et diffusion des connaissances et soutien à la publication*
- le [CV commun canadien](#) de la candidate, du candidat, formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH
- la preuve d'engagement de la part la part d'un éditeur, d'un théâtre, d'une galerie d'exposition ou autres (lettre ou courriel)

ANNEXE : Dépenses admissibles

- Rémunération : étudiante et étudiant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche
- Documentation et diffusion pour la recherche